

Zeitschrift:	Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber:	Société jurassienne d'émulation
Band:	105 (2002)
Artikel:	Attitudes suisses face aux réfugiés à l'époque du national-socialisme : la politique de la Confédération et le canton de Neuchâtel
Autor:	Perrenoud, Marc
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-685175

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Attitudes suisses face aux réfugiés à l'époque du national-socialisme : la politique de la Confédération et le canton de Neuchâtel

Marc Perrenoud

En 1999 et en 2002, la «Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale» (CIE) a publié ses analyses de la politique suisse face aux réfugiés à l'époque du national-socialisme.¹ Dans le présent article, les principaux résultats des recherches de la CIE sont retracés en s'intéressant en particulier à un canton placé à la frontière.² Les questions traitées par la CIE y sont abordées au travers de divers exemples situés dans le canton de Neuchâtel.³ Après avoir rappelé le contexte des années 1930, deux dates charnières seront examinées : 1938 et 1942. Il ne s'agit pas d'une analyse générale des réactions de la population et des autorités du canton de Neuchâtel face aux réfugiés, car cette histoire reste à écrire.⁴ C'est plutôt une évocation qui récapitule des connaissances et qui vise à susciter de nouvelles recherches.

Contexte des années 1930

La décennie dramatique qui précède la guerre peut être symbolisée par deux figures : le réfugié et le chômeur.

La *politique suisse face aux réfugiés* est mise en place lors de la Première Guerre mondiale. L'année 1914 marque une rupture qui inaugure le XX^e siècle. Des historiens évoquent une Guerre de trente ans qui commence en 1914 et s'achève en 1945. En ce qui concerne la politique suisse, des auteurs comme Gérald Arlettaz ont montré qu'au cours de la Première Guerre le régime des pleins pouvoirs permet de créer la Police fédérale des étrangers qui sera dirigée à partir de 1919 par Heinrich Rothmund (1888-1961). Deux objectifs constants de sa politique sont la lutte contre «la surpopulation étrangère» (*Ueberfremdung*) et contre «l'enjuivement» (*Verjudung*) de la Suisse. Rothmund l'écrit lui-même en janvier 1939 : après avoir poursuivi ces deux objectifs pendant deux décennies, il est exclu de laisser les réfugiés imposer leur présence en

Suisse. Cette politique est inscrite dans le cadre de la loi fédérale de 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers qui préconise, noir sur blanc, la lutte contre la surpopulation étrangère. Cet objectif sera maintenu et précisé lors de la révision de la loi en 1948. Il faut souligner qu'à l'époque il n'existe pas de loi fédérale sur l'asile. Les réfugiés sont donc soumis aux normes de la politique sur les étrangers. La Société des Nations avait favorisé le développement du droit d'asile, mais la Suisse fit preuve d'une grande réserve et d'une extrême prudence dans ces engagements internationaux.⁵ Pendant toute la période de domination nationale-socialiste, la politique suisse est déterminée par le primat des intérêts nationaux.

On sait que les années 1930 sont caractérisées par la grave *crise économique mondiale*. En Suisse, la dépression frappe dès la fin de 1929 les nombreuses industries qui sont très orientées vers le marché mondial et confrontées à une chute des exportations. A partir de 1932, la récession se généralise. Même les entreprises actives sur le marché intérieur sont frappées par la chute des commandes, en particulier dans le bâtiment et la construction. Le chômage atteint donc des sommets en 1933. La crise économique est un argument supplémentaire pour ne pas accepter les réfugiés qui, dès l'arrivée au pouvoir d'Hitler, cherchent à échapper aux griffes des nazis. Le Conseil fédéral répète maintes fois que la Suisse ne saurait être qu'un pays de transit et que les Juifs ne peuvent être considérés comme des réfugiés politiques. Etre victime du boycott économique est un critère insuffisant pour être autorisé à rester en Suisse.

Comment se traduisent ces réactions sur le plan neuchâtelois ? La crise y est fort précoce et profonde : dès l'automne 1929, l'horlogerie souffre des effets du krach de New York et des poussées protectionnistes. Par la suite, le taux de chômage est nettement plus élevé que dans d'autres régions, ce qui entraîne une hémorragie démographique. Le chômage pousse une partie de la population des Montagnes neuchâteloises à quitter la région. Bref, un contexte défavorable à l'arrivée de réfugiés, d'autant plus que se manifestent des résurgences de l'hostilité aux Juifs qui avait imprégné les Montagnes neuchâteloises tout au long du XIX^e siècle. Il s'agissait d'une combinaison de l'antijudaïsme chrétien séculaire et d'un antisémitisme lié au corporatisme horloger : les Juifs avaient été accusés de «gâcher le métier», de ne pas savoir fabriquer des montres, de n'être que des commerçants avides de profits. Ces stéréotypes s'expriment en 1861 (lors d'une émeute antisémite) et en 1893 (lors de la votation fédérale sur l'abattage rituel).⁶ Toutefois, la modernisation de la vie économique, sociale et culturelle au tournant du siècle permet aux membres de la Communauté israélite de développer des activités économiques souvent novatrices et de s'intégrer dans la vie locale grâce à l'animation d'associations culturelles et sociales.⁷ Pendant les années 1930, certains accusent les Juifs d'être responsables des faillites industrielles :

ainsi en novembre 1931 le directeur de la Banque cantonale neuchâteloise analyse la crise et l'attribue à plusieurs causes «dont la principale est peut-être bien la mentalité particulière de nos horlogers. [...] L'élément israélite a probablement aussi sa part de responsabilité dans la situation actuelle. Faiseuse d'affaires à tout prix dans sa grande majorité, cette catégorie d'industriels a contribué au recul économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds par des défaillances d'envergure qui ont appauvri la région. Et lorsque l'un d'entre eux réussissait à amasser une certaine fortune, craintif et méfiant, il la transférait presque toujours dans un autre Canton.»⁸ L'affairisme et le nomadisme sont reprochés aux Juifs.

L'antisémitisme est instillé dans des milieux intellectuels⁹ qui reproduisent les discours de l'Action française et voient une admiration sans bornes à Maurras.¹⁰ L'Ordre National Neuchâtelois (ONN), mouvement fondé au début de 1934, organise, en septembre de cette même année si propice à l'extrême droite européenne, une conférence pour la défense du petit commerce menacé par les grands magasins. Eddy Bauer (1902-1972), professeur d'histoire à l'Université de Neuchâtel, devait y prendre la parole avec Pierre Regard, secrétaire de la Fédération genevoise des corporations. La date de cette assemblée correspond à celle du Nouvel An juif. Le contexte international explique qu'elle provoque une opposition aussi vive qu'hétérogène: divisés par les querelles politiques, les communistes et les socialistes se retrouvent néanmoins dans les rangs des contre-manifestants. Ils sont rejoints par des membres de la Communauté israélite qui expriment avec prudence leur inquiétude. La plupart font partie des couches aisées de la population et adhèrent aux partis bourgeois. Toutefois, l'évolution politique les a amenés à fonder un Comité d'action contre l'antisémitisme, animé par Paul-Maurice Blum (1892-1965).¹¹ Le chahut prend de telles proportions que la conférence est interrompue et que les orateurs sont conspués et suivis par les manifestants jusqu'à la gare. L'ONN dépose plainte contre les contestataires et les fustige dans son journal: «Ce front rouge est composé pour une part de plusieurs tenants d'Israël. L'ONN se permet de dire que ce cas est ici beaucoup plus grave encore. Notre mouvement qui n'a jamais été antisémite, croit devoir dire à ces Seigneurs juifs que c'est leur attitude de l'autre soir qui risque fort de créer chez nous un antisémitisme. Pour peu que le Juif juge bon de pactiser une fois encore avec la révolution d'idées de rue, pour peu que son influence déjà dissolvante se fasse sentir de pair avec celle du marxisme destructeur, pour peu qu'un sale petit moineau du nom de Pierre Hirsch (de la même maison – ô impudeur – qui, il n'y a pas si longtemps, fit perdre plusieurs millions au canton) ait l'audace de préconiser son front commun, Israël n'aura plus à s'étonner si nous portons des coups assez durs. Le Juif chaux-de-foncier ne veut pas la guerre? Il tient à lui de l'éviter.»¹²

La presse se passionne pour cette affaire qui aboutit à un procès. C'est alors que la *Gazette de Lausanne* du 23 janvier 1935 publie un compte rendu par son correspondant neuchâtelois, Pierre Favarger (1875-1956), avocat et politicien libéral, très influencé par Léon Daudet: «Seize prévenus, dont une femme, forment autour du présidentiel une guirlande vivante où l'on distingue divers profils sémites et, la chevelure en broussaille de trois communistes notoires. Les socialistes, assez nombreux, forment le trait d'union nécessaire entre Jérusalem et Moscou. Ces prévenus d'essence diverse avaient mobilisé les as du barreau chaux-de-fonnier. M^e Bolle, ancien conseiller national, M^e Rais, conseiller national en charge, ont mis leurs moyens oratoires au service des prévenus non aryens, aux côtés de M^e Hirsch, qui assiste un coreligionnaire et homonyme. [...] La déposition du Dr Eugène Bourquin a fait en particulier une grande impression sur l'auditoire. Avec une grande franchise et des arguments concluants, il a attribué aux Israélites de la ville la responsabilité du mouvement; il s'agirait donc moins d'une question politique que d'une affaire de gros sous. La conférence de M. Regard n'était-elle pas dirigée contre les grands magasins et l'on sait qui monopolise, à La Chaux-de-Fonds, comme ailleurs, ce commerce». Il y aurait une réflexion à mener sur des expressions telles que «le trait d'union nécessaire entre Jérusalem et Moscou» ou la désignation de «prévenus non aryens» défendus par deux représentants des partis bourgeois.

En fait, cette tentative de l'extrême droite fera long feu, même si des résurgences antisémites se manifestent en 1940 et 1941.¹³ Plusieurs motifs concourent à ce faible écho. La répulsion inspirée par le III^e Reich joue un rôle dans les mentalités, ce qui s'exprime par des gestes franco-philes et des exclamations hostiles à l'Axe en juin 1940 lors de l'internement des troupes françaises. Ces manifestations de sympathie inquiètent les autorités fédérales et militaires.¹⁴

Pendant les années 1930 et 1940, afin de diversifier l'économie régionale frappée par la crise, les autorités des Montagnes neuchâteloises cherchent à y attirer des industriels qui fuient l'Europe nazifiée. Leurs compétences pourraient être utiles à la relance, mais la volonté suisse de lutte contre la «surpopulation étrangère» comporte aussi une dimension économique (contre la *wirtschaftliche Ueberfremdung*) qui motive une politique restrictive dans l'octroi des autorisations. Face aux refus des autorités fédérales, l'Office neuchâtelois de recherches des industries nouvelles met en exergue la contribution des réfugiés à l'essor économique de la Suisse, en citant l'exemple des huguenots et en reprenant des arguments publiés par l'Office saint-gallois de diversification industrielle qui souligne le rôle des réfugiés italiens dans la prospérité de l'industrie textile. Dans le rapport annuel de 1938, l'Office neuchâtelois écrit: «Les persécutions politiques et religieuses qui sont à l'ordre du jour

dans plusieurs pays nous ont valu un afflux de demandes de la part d'industriels obligés d'abandonner leurs entreprises et de quitter leur pays. Nous avons vu là une occasion unique pour la Suisse d'implanter dans notre pays des industries qui n'y avaient jusqu'alors jamais existé et nous avons étudié attentivement les offres qui nous étaient faites. Nous tenons à ce propos à signaler que la plupart des industries qui ont fait le renom de la Suisse y ont été transplantées, au cours des siècles, à la suite de persécutions semblables. [...]. L'histoire se répète et nous devons être assez soucieux de l'intérêt général du pays pour profiter à bon escient de cette émigration industrielle.»¹⁵ Ces interventions ponctuelles ne modifient pas la politique dominante : il s'agit de lutter pour préserver l'économie helvétique d'une influence étrangère, tout en lui garantissant des échanges intenses avec le marché mondial. Néanmoins, en janvier 1936, un atelier de confection est créé à La Chaux-de-Fonds. Son essor permet de donner un travail régulier à 150 personnes, mais le fondateur et ses proches collaborateurs, inquiétés par les menaces pesant sur les réfugiés en Suisse, émigrent en Amérique en septembre 1941.¹⁶ D'autres tentatives, plus limitées, seront toutefois plus durables, comme le montre l'exemple de la famille Austern arrivée au début de 1939.¹⁷ Malgré les difficultés et les réticences, elle pourra rester en Suisse et échapper à l'extermination.

Toutefois, parmi les motifs qui déterminent une attitude réticente face aux réfugiés, se manifeste le protectionnisme des milieux horlogers. Celui-ci s'exprime dans les cas où les réfugiés demandent à recevoir une formation professionnelle en horlogerie. La position de la Chambre suisse de l'horlogerie consiste, de manière générale, à s'opposer au séjour d'étrangers dans les écoles professionnelles suisses. «Le danger est très grand pour notre industrie horlogère de voir ensuite de tels jeunes gens s'occuper de fabrication à l'étranger. Nous remarquons d'ailleurs dans les deux cas signalés par vous qu'il s'agit de jeunes Israélites ne pensant certainement qu'à quitter l'Europe aussitôt que possible. Nous estimons dès lors qu'il y a lieu de répondre par la négative et en particulier de s'opposer à spécialiser plus que ce n'est que le cas jusqu'à présent les connaissances techniques de ces jeunes gens.»¹⁸

L'organisation faîtière réitère ses arguments en 1945 et 1946 : «Il nous paraît en effet inopportun de permettre à des réfugiés de s'initier dans un métier aussi spécial que le nôtre et dans une industrie typiquement suisse. Nous craignons en effet que les connaissances qui pourraient être ainsi acquises ne servent en définitive à faciliter la concurrence étrangère. Si, pour des motifs humanitaires, on désire donner des métiers à des réfugiés, nous estimons qu'il y a lieu de faire abstraction complètement de l'horlogerie et de s'en tenir exclusivement à des professions moins typiquement suisses que l'horlogerie.»¹⁹ Le secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Eugène Péqui-

gnot (1889-1962), partage ce souci, car «la formation d'horlogers étrangers ne pourrait que contribuer à la transplantation de notre belle industrie horlogère par delà les frontières. En effet, le jour où ces ouvriers voudraient rentrer dans leur pays, après avoir acquis, dans nos fabriques, des connaissances professionnelles suffisantes, nous ne pourrions nullement les en empêcher.»²⁰ Ce protectionnisme contribue donc à une méfiance diffuse face aux réfugiés qui sont incités à transiter par la Suisse sans s'y établir.

L'année 1938

L'*Anschluss* provoque une vague de départs que les nazis accentuent en dépouillant leurs victimes de leurs biens et en les poussant à l'émigration. Le Conseil fédéral réagit en restreignant au maximum les possibilités d'accueil. «La porte se ferme», pour reprendre le titre du magistral article de Daniel Bourgeois qui a retracé la politique suisse en 1938.

Le délégué chaux-de-fonnier à la Fédération suisse des Communautés israélites (FSCI ou *Gemeindebund*) fait un rapport sur la situation au Comité de la Communauté locale le 22 août 1938: «Notre talentueux orateur fait part de l'angoisse qui l'a étreint en face de la situation excessivement grave provoquée par l'afflux de milliers de réfugiés. Cette situation peut créer des incidents politiques dangereux qu'il nous faudra parer, d'abord en travaillant à sa régularisation, ensuite en montrant notre solidarité.

M. le Dr Rothmund attire l'attention sur les dangers de campagne antisémite que pourraient provoquer les journaux de droite et offre même de venir se faire entendre dans les diverses communautés de notre pays.

M. Paul Blum nous fait savoir que tous les réfugiés qui font l'objet de cette réunion étaient entrés clandestinement, tous des déshérités, même sans habits, avec femmes et enfants en bas âge. Des centaines sont venus par Bâle; leur entrée est même favorisée par les Allemands. [...] La situation [...] paraît plus grave qu'au lendemain de l'avènement d'Hitler.» Préoccupé par la situation fragile et précaire des Juifs suisses, Paul Blum préconise une collaboration avec les organisations juives au Royaume-Uni et aux Etats-Unis pour faire face à ces difficultés. «J'ai rendu attentif les Communautés de Zurich et de Bâle de ne pas laisser se réunir ces réfugiés, car une attitude même inoffensive ne nous fera pas de bien et pourrait nous être préjudiciable. Je suggère une organisation un peu différente, dont voici les grandes lignes.

On devrait, me semble-t-il, grouper ces réfugiés d'une façon hospitalière et humaine, mais sous la forme dans laquelle les internés de guerre

ont été hospitalisés en Suisse dans les années 1916-1918. Autrement dit, on organiserait des sortes de camps dans des hôtels ou des collèges désaffectés, avec notre responsabilité et sous notre surveillance, mais avec une parfaite discipline. Il y aura lieu de surveiller de très près ces gens, en raison de notre propre avenir d'Israélites suisses; et, en les groupant, on aura beaucoup plus de contrôle sur eux. En outre, en les réunissant en de grandes colonies, il semble pertinent que les frais seront un peu diminués.»²¹

Désormais, les soucis financiers vont accabler les organisations juives en Suisse. Du côté des autorités fédérales, la volonté que les Juifs autorisés à entrer en Suisse soient le moins nombreux possible amène à des négociations germano-suisses qui aboutissent à un accord qui prévoit qu'un tampon «J» sera apposé sur les passeports des Juifs du Reich (y compris les ex-Autrichiens). Malgré les scrupules de Rothmund, le Conseil fédéral approuve à l'unanimité en octobre 1938 cet accord qui implique l'application des critères racistes. Cet arrangement motive une interpellation du conseiller national Guido Müller (1875-1963), maire socialiste de Bienne. Dans sa réponse à cette intervention parlementaire du 9 novembre 1938, le président de la Confédération Johannes Baumann cherchera à justifier ce qu'André Lasserre a caractérisé comme une «capitulation morale». ²²

L'année 1942

A partir de l'hiver 1941-1942, les nazis décident et pratiquent l'extermination des Juifs d'Europe. Cette destruction qui utilise des moyens industriels et les instruments d'un Etat moderne implique qu'ils ne cherchent plus à faire émigrer leurs victimes, comme en 1938, mais à s'en emparer pour les assassiner. Les possibilités de se déplacer (et donc de parvenir à la frontière suisse) sont réduites au minimum par tous les moyens. Les policiers, les militaires et les fonctionnaires dans tous les pays contrôlés par l'Axe sont chargés de s'emparer des Juifs. Même les femmes, les enfants et les vieillards sont emmenés vers l'Est. Au cours de l'été 1942 parviennent en Suisse des informations sur les déportations et l'extermination des Juifs. Comme l'a montré Gaston Haas, des diplomates, des hommes d'affaires, des déserteurs allemands, des Suisses engagés dans des organisations humanitaires, des journalistes et des réfugiés font parvenir en Suisse des informations sur l'ampleur inouïe des violences en cours. En août, le directeur du quotidien *La Sentinelle* Paul Graber (1875-1956) décide de les publier, et de protester contre le refoulement des réfugiés à la frontière. Il justifiera son initiative devant les autorités du contrôle de presse: «Les faits relatés sont de telle nature

que tout journaliste tenant à se mettre au service de la défense des valeurs humaines se trouvait en face d'un devoir sacré en les dénonçant. Une telle dénonciation fait partie de la défense des plus hautes valeurs. [...] Nous avons à défendre au-dessus de toutes les considérations nationales de quelque pays que ce soit, le meilleur des valeurs humaines mises en péril par la guerre et les causes qui engendrent les guerres. »²³

Les autorités disposent au même moment d'informations plus complètes et plus précises. Pourtant, elles décident de fermer la frontière, de n'accueillir qu'un nombre restreint de victimes et de refouler celles «qui n'ont pris la fuite qu'en raison de leur race, les Juifs par exemple». Le discours officiel légitime ces décisions par les charges qui pèsent sur la Suisse et les dangers qu'elle court, la pénurie alimentaire, la menace militaire et la crainte de troubles sociaux et politiques, ainsi que par les difficultés d'approvisionnement à cause des militaires internés et des émigrants qui se trouvent déjà en Suisse. La barque trop lourdement chargée devient le symbole de cette politique.

Au cours de l'été 1942, la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* (FAN) publie des informations sur les persécutions antisémites en Europe: le 7 août, on trouve dans ses colonnes le communiqué du Congrès juif mondial annonçant que, sur les 7 millions de Juifs recensés dans l'Europe sous la domination de l'Axe, le nombre des morts dépasse désormais un million. Le 20 août 1942, le quotidien neuchâtelois évoque les refoulements: «Certains journaux vaudois ont publié hier une brève information signalant que l'on éprouve quelque inquiétude, dans le Jura, au sujet du nombre des réfugiés étrangers qui franchissent notre frontière. Cette information vaut aussi pour notre canton où le nombre des réfugiés politiques étrangers cherchant à pénétrer sur notre territoire a considérablement augmenté au cours de ces dernières semaines. Il résulte de renseignements qui nous parviennent de source autorisée à ce sujet que l'on estimait, ces derniers temps, à cinquante par jour le nombre de personnes qui tentent de franchir notre frontière. Ces raisons ont contraint les autorités fédérales à prendre des mesures très sévères et à exiger des organes de contrôle à la frontière et dans les cantons de refouler les réfugiés politiques, à l'exception des déserteurs qui seront emprisonnés dès leur arrivée sur le sol suisse.»

Le 28 août 1942, le conseiller fédéral Eduard von Steiger préside une réunion des chefs des départements cantonaux de police. Dans l'ensemble, ils approuvent la politique des autorités fédérales, tout en faisant quelques suggestions pour rationaliser son application. Léo DuPasquier (1910-1981), industriel qui a été élu au Gouvernement neuchâtelois en novembre 1941 grâce au mouvement du Ralliement neuchâtelois constitué à la faveur du climat de consensus, affirme que, du 13 juillet au 13 août, 273 réfugiés sont parvenus le long du secteur de la frontière contrôlé par l'Arrondissement territorial 2. Trois d'entre eux ont été

expulsés. DuPasquier soutient que les directives de la Division de police sont justifiées et compatibles avec une attitude humanitaire. Il estime que tous les réfugiés ne peuvent être acceptés, car leur augmentation provoquerait l'antisémitisme. A ses yeux, les personnes qui critiquent les décisions des autorités le font de manière systématique et constante, alors qu'ils ne mettent pas leurs propres logements à disposition pour accueillir des réfugiés. Selon lui, il est nécessaire et urgent de renforcer la surveillance de la frontière, car la police cantonale neuchâteloise est débordée. Il s'aligne sur les déclarations de son collègue vaudois Antoine Vodoz, puis précise que les personnes acceptées et tolérées en Suisse doivent se tenir plus tranquilles et agite la menace de les expulser.²⁴

Cette politique restrictive se heurte à de graves difficultés à la frontière, comme l'écrit le Chef du district de Porrentruy de la Police cantonale bernoise qui, avec l'appui de son homologue neuchâtelois, préconise des mesures très strictes en septembre 1942 : « Sans renfort de la police, il est inutile de parler de mesure d'ordre à la frontière. Malgré tous mes efforts, je n'arrive plus à suivre ce mouvement d'exode de fuyards. De tous côtés on apprend que des réfugiés passent clandestinement la frontière. Il ne faut pas croire non plus que les juifs qui nous arrivent de Belgique ou d'ailleurs ne sont pas renseignés ou aidés par les juifs de chez nous. [...] Tous les moyens sont bons pour arriver au but désiré. C'est pourquoi il faut s'armer pendant qu'il est encore temps pour lutter contre ce mouvement qui risque de prendre des proportions inquiétantes pour la sécurité du pays. »²⁵

Les tensions s'aggravent à la frontière, tandis que les informations circulent sur les drames en cours.

Commentant la publication de trois messages des évêques français contre les méthodes de l'antisémitisme, le rédacteur de la *FAN* René Braichet ajoute un commentaire en première page de l'édition du 14 septembre 1942 : « S'il est évident qu'il existe, dans la plupart des pays, un problème juif, s'il est évident aussi que certaine politique juive a été trop souvent, en France et ailleurs, antinationale, il est au moins certain que les remèdes et les solutions doivent être étudiés par le moyen de la raison et non pas inspirés par les plus basses passions. Mais c'est tragiquement le propre de notre temps de substituer partout celles-ci aux méthodes de l'intelligence ! » On trouve ainsi en 1942, sous la plume de Braichet, des scories qui proviennent d'avant-guerre. On peut aussi noter une persistance de la méfiance vis-à-vis des méthodes allemandes, ce qui contribue à distinguer cet antisémitisme de celui des nazis.

Les diverses attitudes des Suisses face aux persécutions antisémites s'expriment lors du débat de septembre 1942 au Conseil national. Pour répondre aux protestations, le chef du Département de justice et police von Steiger prononce un discours qui séduit la majorité des auditeurs. Parmi les voix critiques, Paul Graber affirme que les réfugiés s'efforcent

d'échapper à des violences jamais subies auparavant car le «raffinement de la persécution» a été porté «jusqu'à son terme ultime. [...] Notre siècle a porté jusqu'à ses derniers perfectionnements et raffinements les méthodes de torture et de persécution. Il serait aisément de faire un tableau touchant et pathétique de ce que sont les souffrances qu'endurent et qu'ont endurées ceux qui se sont présentés chez nous. [...] Il fallait donc se laisser inspirer un peu par cette situation nouvelle; il fallait que la Suisse pût montrer qu'en face de ces violences nouvelles, elle restât fidèle au respect du droit humain. Cela, j'ai l'impression qu'on n'a pas su le faire. Au contraire, on a pris à nos frontières des mesures draconiennes et méchantes plus sévères que jusqu'ici. [...] Les ordres reçus ont été si draconiens – je vais plus loin, je pèse mes mots – si inhumains que je sais que des gardes-frontière ont refusé parfois d'obéir. Je sais que des gendarmes et des gardes-frontière ont pleuré lorsqu'ils étaient obligés d'exécuter certains ordres. On est allé à ce moment-là beaucoup trop loin; on a été nettement inhumain. [...] C'est cela qui a froissé, c'est cela qui a créé dans le pays un profond malaise et un gros mécontentement. [...] N'y a-t-il pas dans certains bureaux fédéraux, surtout à la police des étrangers, un courant antisémite très net qui se manifeste? Je le crois. On est inspiré par un courant antisémite. Or le mal est déjà si grand que des théories raciales aussi stupides que néfastes qui ont gagné une partie de l'Europe, que ces théories raciales d'antisémitisme sont en contradiction avec ce qu'il y a de meilleur dans le christianisme qui a forgé vingt siècles, avec ce qu'il y a de meilleur dans l'esprit philosophique des hommes, dans la sagesse humaine, dans l'esprit démocratique et républicain.»²⁶

Un autre conseiller national socialiste Henri Perret (1885-1955), directeur du Technicum des Montagnes neuchâteloises, intervient: «Certes, dans cette guerre mondiale nous courons des dangers. La Suisse ne peut pas sortir tout à fait indemne de cette tourmente épouvantable pendant que d'autres peuples sont décimés, écrasés, bombardés. La Suisse doit s'imposer quelques restrictions. C'est si l'on veut, sa participation à cette terrible guerre. Or, jusqu'à maintenant, cette participation n'a pas été bien douloureuse pour nous. Certes nous souffrons moralement en pensant à toutes les cruautés, à toutes les misères, à toutes les destructions qui se multiplient partout. Mais le peuple suisse n'a pas beaucoup souffert, notamment grâce à la sagesse de nos autorités, il convient de le préciser. Nous défendons la frontière l'arme au pied et nos soldats font tout leur devoir.» La formation scientifique de Perret l'incite à une démonstration mathématique: nourrir 10000 réfugiés sans que l'approvisionnement alimentaire du pays ne soit augmenté nécessiterait que chaque personne en Suisse observe une journée de jeûne complet tous les 400 jours. Equivalant à une journée, cette restriction pourrait être répartie sur une période supérieure à une année. Selon lui, il s'agit donc d'une

mesure supportable qui serait conforme aux traditions humanitaires de la Suisse qui s'honore d'être le berceau de la Croix-Rouge.

Le 24 septembre 1942, la *FAN* commente le débat au Conseil national. «D'une part, beaucoup de paroles généreuses, de déclarations sentimentales et humanitaires mêlées d'incontestables vérités et de critiques justifiées contre une application formaliste, bureaucratique, en un mot inhumaine, des prescriptions en vigueur; d'autre part, une défense de la thèse gouvernementale qui fut rarement à la hauteur du discours [de von Steiger], bref un long débat, plein de redites et qui se déroula pendant une bonne partie de la matinée devant une salle où le quorum n'était pas atteint.» C'est tout le problème de la majorité silencieuse qui est ainsi soulevé. L'interprétation de ce silence est délicate. En novembre 1942, on peut lire dans une circulaire interne du Département politique fédéral, que l'ampleur et la diversité des critiques montre que l'opinion publique suisse, quelle que soit la nuance politique ou sociale, a pris «parti, souvent sur un ton passionné, en faveur d'un octroi large et généreux du droit d'asile à ces persécutés.»

Qu'en est-il dans le canton de Neuchâtel ?²⁷

Le 27 octobre 1942, la presse publie un appel d'un comité neuchâtelois pour les réfugiés, signé par des représentants des milieux universitaires et culturels, des dirigeants des églises protestantes et catholiques, par le grand rabbin de La Chaux-de-Fonds, Jules Wolff (1862-1955). Trois des huit parlementaires fédéraux du canton signent aussi cet appel: le radical Albert Rais (1888-1973) et les deux socialistes Graber et Perret. On peut noter que le troisième socialiste neuchâtelois, le secrétaire de la FOMH René Robert, qui n'avait pas participé pas au débat au Conseil national, ne signe pas cet appel.²⁸

«Des milliers de fugitifs sont venus, ces derniers mois, chercher asile dans notre pays. Ces hommes, dépossédés de leurs droits et persécutés, ont franchi notre sol dans un état pitoyable, le plus souvent sans ressources et sans autres vêtements que ceux qu'ils portaient. Ils ne représentent qu'une petite partie de la grande misère que la guerre a apportée dans le monde. Notre patrie a été jusqu'ici épargnée. Mais nous avons exprimé le désir d'accueillir des réfugiés chez nous aussi longtemps que cela nous sera possible.»²⁹

Cet appel suscite la sympathie mais aussi des refus de verser le moindre centime. Un récalcitrant s'adresse ainsi au pasteur organisateur de cette collecte: «Je regrette de ne pas pouvoir vous donner mon concours car la besogne que vous entreprenez, sous l'influence de sentiments humanitaires très respectables, est à mon avis inutile et dangereuse. Le sort de beaucoup d'Israélites (car il s'agit essentiellement d'eux) est lamentable, je vous le concède. Mais nous n'y sommes pour rien. Si les Juifs sont persécutés depuis plus de 2000 ans, il faut admettre que cela provient de ce qu'ils se rendent insupportables dès qu'ils sont en

nombre dans une région. En Suisse le problème ne se pose pas. Nous connaissons tous des Israélites, aussi bon citoyens que nous. Pourquoi donc laisser pénétrer chez nous une bande d'indésirables qui vont rendre toute la confrérie insupportable, et provoquer chez les Suisses de graves dissentions ? Et ne voyez-vous pas les difficultés que ces gens vont nous créer après la guerre, quelle que soit l'issue de cette dernière ? [...] Songez à l'exemple de la France qui a recueilli, entre les deux guerres, tout ce que les autres pays rejetaient et voyez où cela l'a menée. »³⁰

La diversité des réactions apparaît aussi lorsqu'un camp provisoire est installé aux Geneveys-sur-Coffrane et que 160 personnes y logent en octobre 1942.³¹ La *FAN* publie le 24 octobre l'article d'un journaliste qui s'est livré à une enquête à la suite de rumeurs selon lesquelles les réfugiés seraient « responsables d'une rafle dans les boulangeries du village ». Il ressort des conversations du journaliste que les bruits qui courent sont faux. Il semble que tous les habitants du village éprouvent « avant tout à l'égard des réfugiés des sentiments d'humanité, qu'ils plaignent leur triste sort et qu'ils ne demanderaient pas mieux que de les aider. De leur côté, les réfugiés sont très aimables envers la population. De même, lorsque nous en avons interrogés, ils se sont dit enchantés de leur séjour en Suisse. » Toutefois, le journaliste ajoute que, malgré le démenti des rumeurs et l'unanimité des déclarations, des informations lui ont été communiquées sur « certains abus » qui se seraient néanmoins produits. Des réfugiés auraient fait du trafic de denrées et de cartes alimentaires. Trois jours plus tard, le président de la Commune des Geneveys-sur-Coffrane dément toutes les rumeurs et tient « à relever la parfaite correction des réfugiés. »

La Sentinel du 27 octobre 1942 mentionne le transfert du camp des Geneveys-sur-Coffrane et fustige les journaux qui ont colporté des rumeurs contre les réfugiés qui se sont avérées sans fondement. « Disons que cette vilenie n'est pas attribuable à la population de la région, mais bien à quelques plomitifs dont l'antisémitisme étouffe les sentiments d'humanité. »

Dans ce contexte, le 23 novembre 1942, la Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds est réunie en assemblée générale extraordinaire. Le président Paul Blum analyse la situation : « Actuellement tout tourne autour de cet exode de réfugiés. C'est en août que cette nouvelle invasion a commencé, alors que nous en avions encore 2300 de l'époque de 1938, comme vous le savez entièrement à notre charge. Rien que cette année, elle nous a imposé jusqu'à fin octobre une dépense de 1823000 francs. A ce jour 12 millions ont été dépensés dont 7 millions fournis par nos propres moyens et 5 millions par l'Amérique. Il y a lieu de comprendre alors les appréhensions du Président du Gemeindebund et l'on conçoit aisément que le Président de cet organe se soit approché des autorités

fédérales dans la crainte même de ne pouvoir assurer l'hébergement des réfugiés de 1938.

Entre temps et jusqu'à ces derniers jours 6100 réfugiés avaient passé la frontière, la plupart étaient accueillis dans des camps à la frontière, puis conduits dans des camps à l'intérieur. [...] Parallèlement à tous ces événements, le Comité suisse de secours aux réfugiés lançait sa grande collecte, si diversement interprétée, mais qui jusqu'au 19 novembre a rapporté la somme de Fr. 1085000.—

C'est un succès inouï, si l'on tient compte de la masse des donateurs de petites sommes, car ce sont tous ces donateurs-là qui reflètent exactement les sentiments du Peuple suisse.

[...] Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes jusqu'au jour où l'avènement de l'Hitlérisme, la création de groupements frontistes antisémites, nous révélèrent l'utilité et la nécessité d'une fédération qu'il aurait fallu créer à ce moment si la prévoyance de nos prédécesseurs n'avait mis cet organisme à notre disposition. [...] M. le Président déclare qu'une crise existe au sein du *Gemeindebund* et les reproches adressés au Président consistent surtout en un manque d'énergie vis-à-vis des autorités dans la question des réfugiés. M. P. Blum n'admet pas en tous points le Président du *Gemeindebund*, ses collègues d'ailleurs le savent bien mais toutefois, il faut reconnaître que ce que nous devons à cet homme est considérable. Une nouvelle composition du Comité était donc nécessaire et se présentait dans la formation suivante: un zurichois, un bâlois et notre Président. »³² En fait, l'ampleur des drames et des problèmes entraîne une nouvelle attitude des organisations juives suisses, ce qui implique le retrait de Saly Mayer (1882-1950) qui présida la FSCI de 1936 à 1942. Désormais, ses successeurs adoptent une attitude plus combative.

Malgré les informations de plus en plus précises et concordantes, l'évolution de la politique officielle reste lente. Les arguments économiques, militaires et nationalistes continuent d'être mis en avant. Il faudra attendre juillet 1944 pour que le Conseil fédéral reconnaissse, de manière explicite, que les Juifs sont des réfugiés politiques. Même si cette décision gouvernementale tardive n'a pas empêché des Juifs de trouver asile en Suisse grâce à de multiples appuis, les obstacles à franchir sont considérables. Un exemple permet de saisir la lourdeur des procédures. Né à La Chaux-de-Fonds, Maurice Picard (1870-1951) y avait épousé en 1900 la fille du fondateur d'une entreprise horlogère. Sans acquérir la nationalité suisse, il fut très dynamique dans la vie économique, sociale et culturelle. En 1902, il fut le fondateur et premier président du Musée international d'Horlogerie; en 1906 il quitta sa ville natale pour Paris et y resta jusqu'aux derniers mois de l'occupation allemande. Le 24 mars 1944, ses beaux-frères restés en Suisse signe un certificat d'hébergement: ils s'y engagent à assumer l'entretien et le logement en Suisse de

Maurice Picard et de sa femme. Le vieux couple français parvient clandestinement en Suisse, le 17 juin 1944. Comme l'écrit le garde-frontière qui les a arrêtés après qu'ils aient franchi la frontière à pied: «Ils se sont enfuis de France pour se soustraire aux mauvais traitements infligés à ceux de leur religion. Ils ne furent trouvés porteur d'aucune arme. Ils avaient deux valises de petites dimensions contenant uniquement des objets personnels. Ils furent arrêtés par le soussigné à 0330 au bas du Risoud au lieudit La Grande-Combe sans opposer aucune résistance. Le fait d'avoir traversé clandestinement la frontière constitue une infraction à l'Arrêté du Conseil fédéral du 13.12.1940 relatif à la fermeture partielle de la frontière.»³³ Grâce à l'engagement signé le 24 mars 1944, le couple Picard est autorisé à rejoindre leur ville natale, tandis que les Alliés ont déjà débarqué en Normandie, mais que les trains de déportation continuent de partir de Paris vers les camps de la mort. Malgré son âge, ses antécédents et ses liens familiaux avec la Suisse, Picard est amené à remplir toute une série de conditions, ce qui implique que des milliers d'autres victimes des nazis ne pouvaient pas satisfaire les exigences des autorités suisses.

Conclusion

Au terme de ces recherches, la CIE parvient à la conclusion qu'une politique plus sensible aux exigences humanitaires aurait sauvé des milliers de gens du génocide perpétré par les nationaux-socialistes et leurs complices.

Le 22 mars 2002, le Président de la CIE a récapitulé ainsi les résultats de ses travaux: «Comme d'autres historiens avant nous, nous avons dû constater que cette politique fut excessivement restrictive, et qu'elle le fut inutilement. L'incertitude qui règne sur les chiffres et les spéculations auxquelles cette incertitude conduit n'y changent rien: un grand nombre de gens menacés dans leur vie furent refoulés, sans nécessité; d'autres furent accueillis, mais leur dignité humaine ne fut pas toujours respectée. Le courage de quelques citoyens et leur esprit de justice, l'engagement généreux de larges cercles de la population sont venus tempérer la politique officielle. Mais ils n'ont pu l'infléchir. Les autorités avaient pourtant le sort réservé aux victimes. Elles savaient aussi qu'une attitude plus flexible et généreuse n'eût pas entraîné de conséquences insupportables, ni pour la souveraineté du pays, ni pour le niveau de vie, fût-il précaire, de ses habitants. C'est dans ce sens que nous devons maintenir l'affirmation peut-être provocante dans la forme mais conforme à la réalité: la politique de nos autorités a contribué à la réalisation de l'objectif nazi le plus atroce, l'holocauste.»

Marc Perrenoud (Neuchâtel) est l'ancien conseiller scientifique de la CIE.

NOTES

¹ Le rapport intitulé *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme* a été publié en 1999 en allemand, français (réédité en 2000 par les Editions Fayard à Paris), italien et anglais. En 2002, une version corrigée n'a été publiée qu'en allemand. Dans son rapport final édité en quatre langues, la CIE récapitule les résultats de ses recherches. Pour des informations supplémentaires, cf. www.uek.ch. On y trouvera les références des informations mentionnées dans le présent article. Cf. aussi dans les actes de la table ronde organisée par les Archives d'Etat en novembre 2000 à Genève: Fleury Michèle, Perrenoud Marc: «Sources et méthodes de la CIE». In: *Le passage de la frontière durant la Seconde Guerre mondiale*. Genève, 2002, pp. 113-126.

² Il serait nécessaire d'approfondir la problématique de la frontière. Cf. WILSON, Thomas M. et DONNAN Hastings (ed.). *Border Identities. Nation and State at International Frontiers*. Cambridge, 1988.

³ La présente contribution se base aussi sur les résultats des recherches menées pour l'*Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 3 (XIX^e-XX^e siècles), Hauterive, 1993.

⁴ Les premiers pas ont été accomplis, cf. SPIRA, Henry: «Flux et reflux des réfugiés le long de l'Arc jurassien et dans le canton de Neuchâtel, 1939-1945». In: *Revue historique neuchâteloise*, 1998, N° 1, p. 25-35.

⁵ Perrenoud Marc: «La Suisse et la protection internationale des réfugiés: de la Première Guerre mondiale à la Convention de Genève (1914-1951)». In: Chetail Vincent, Gowlland-Debbas Vera (éds.), *Switzerland and the International Protection of Refugees*. The Hague/London/Boston, 2002, p. 45-64.

⁶ PERRÉNOUD, Marc: «Problèmes d'intégration et de naturalisation des Juifs dans le canton de Neuchâtel 1871-1955». In: CENTLIVRES, Pierre (éd.), *Devenir Suisse. Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*. Genève, 1990, p. 63-94.

⁷ PERRENOUD, Marc: «Un rabbin dans la cité, Jules Wolff. L'antisémitisme et l'intégration des Juifs à La Chaux-de-Fonds (1888-1928)». In: *Musée neuchâtelois*, 1989, N° 1, p. 15-51.

⁸ Archives de la Banque cantonale neuchâteloise, Pièces annexes aux procès-verbaux du Conseil d'administration, n° 19 (1.1.1928-31.12.1931), «Rapport du directeur de la banque sur la situation actuelle de la succursale de La Chaux-de-Fonds et moyens d'y remédier présenté au conseil d'administration dans sa séance extraordinaire du 13 novembre 1931.» Sur cette banque, cf. PERRENOUD, Marc: «Crises horlogères et interventions étatiques: le cas de la Banque Cantonale Neuchâteloise pendant l'entre-deux-guerres». In CASSIS, Youssef, TANNER, Jakob (éds.). *Banques et crédit en Suisse (1850-1930)*. Zurich, 1993, p. 209-240. L'histoire de cette banque fait l'objet d'une thèse en cours, cf. FROIDEVAUX, Yves: «Banque d'Etat et industrialisation: les réseaux politiques et industriels de la Banque Cantonale Neuchâteloise dans l'entre-deux-guerres». In: *Actes SJE*, 1999, p. 331-341.

⁹ HAUSER, Claude: «Quand le 'Romandisme' fleurissait à Neuchâtel...: regards sur quelques intellectuels maurassiens entre les deux guerres». In: *Revue historique neuchâteloise*, 1998, N° 1, p. 11-24.

¹⁰ Cf. CEPPI, Jean-Philippe, *Neuchâtel et l'Action française (1919-1939)*. Mémoire de licence ès lettres, Université de Fribourg, 1986. Sur l'antisémitisme, cf. p. 33-34, 75-76, 86, 115-123.

¹¹ Cet industriel actif dans l'horlogerie et la vie locale sera président de la Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds de 1938 à 1946. Il sera ainsi amené à s'occuper des réfugiés, notamment du camp de Büren an der Aare. Cf. *L'Impartial*, 31 mai 1965.

¹² *L'Ordre national neuchâtelois*, octobre 1934. L'article est rédigé par le journaliste René Braichet (1910-1977), futur rédacteur en chef de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*. Issu d'une famille d'industriels, Pierre Hirsch (1913-1995), intellectuel engagé à gauche, fut en octobre 1934 parmi les fondateurs du Front antifasciste regroupant des socialistes, des communistes et des sans-parti.

¹³ Cf. MONNIER, Vincent. *La question juive dans la presse chaux-de-fonnière (1933-1941)*. Mémoire de licence ès lettres, Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, 1987.

¹⁴ Cf. BERGIER, Jean-François (Ed.), *Documents Diplomatiques Suisse*, vol. 13 (1939-1940), Berne, 1991, p. 745-750.

¹⁵ *Rapport annuel 1938 présenté à la commission de l'O.R.I.N.*, adopté le 22 février 1939, Archives fédérales (AF) E 7170 (A) 1, vol. 109.

¹⁶ Archives de la Commune de La Chaux-de-Fonds, Dossiers «Industries nouvelles».

¹⁷ AUSTERN, Robert. *Salut l'étranger. Histoire et réflexions d'un réfugié de l'an quarante sur la Suisse face à l'étranger*. Lausanne, 2001. Les diverses attitudes qui vont de la sympathie à la méfiance sont évoquées par Austern. La lecture de tels ouvrages est indispensable afin d'éviter une opposition stérile entre historiens et témoins.

¹⁸ Lettre du directeur de la Chambre suisse de l'Horlogerie à la Section de l'industrie horlogère du Département fédéral de l'économie publique, 20 février 1942, AF, E 7004 (-) 1967/12, vol. 175.

¹⁹ Lettre de la Chambre suisse de l'Horlogerie au Secrétariat général du Département fédéral de l'économie publique, 24 juillet 1946, AF, E 7004 (-) 1967/12, vol. 175. Parmi les réfugiés qui demandent à pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle, figure un rescapé de Buchenwald qui développera une entreprise florissante à Biel. Cf. les entretiens avec Léon Reich dans *Biel-Bienne*, 31 mai-1^{er} juin 1995 et dans *La Liberté-Le Courrier*, 20 octobre 2001.

²⁰ Lettre du Secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique à la Direction centrale des camps de travail, 15 octobre 1946, AF, E 7004 (-) 1967/12, vol. 175.

²¹ Archives de la Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds, Procès-verbaux du Comité, séance du 22 août 1938.

²² Le procès-verbal de ce débat qui n'a pas été publié en 1938 dans le *Bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale* se trouve aux AF, E 1301 (-) 1, vol. 331.

²³ Recours de Paul Graber, rédacteur en chef de *La Sentinelle*, 25 août et 3 septembre 1942. Cf. Perrenoud, Marc: «'La Sentinelle' sous surveillance. Un quotidien socialiste et le contrôle de la presse (1939-1945)». In: *Revue suisse d'histoire*, vol. 37, 1987, p. 137-168.

²⁴ Un procès-verbal de cette séance du 28 août 1942, rédigé par Oscar Schürch, se trouve dans AF, E 4800.1 (-) 1967/111, vol. 53. Il est cité dans le rapport final de la CIE à la page 105.

²⁵ AF, E 4260 (C) 1974/43, vol. 67, Rapport du 1^{er} septembre 1942 de Choffat, chef du district de Porrentruy de la police cantonale.

²⁶ Le procès-verbal de ce débat qui n'a pas été publié en 1942 dans le *Bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale* se trouve aux AF, E 1301 (-) 1, vol. 352.

²⁷ Cf. STADELMANN, Jürg. *Umgang mit Fremden in bedrängter Zeit. Schweizerische Flüchtlingspolitik 1940-1945 und ihre Beurteilung bis heute*. Zürich, 1998. Pour sa thèse, Stadelmann a recueilli des documents sur la frontière neuchâteloise, cf. p. 40, 51, 109, 154, 109, 322, 315.

²⁸ Sur les actions de solidarité et leurs limites, cf. les actes du colloque organisé à Genève en mai 2000: HEIMBERG, Charles (éd.). *L'Autre Suisse : 1933-1945. Syndicalistes, socialistes, communistes, solidarité avec les réfugiés*. Cahiers de l'UOG, Genève, à paraître.

²⁹ Il manque une histoire de la politique d'asile et des réfugiés dans le canton de Neuchâtel pendant la Seconde Guerre mondiale. Certes, le «mémoire de licence» de Christophe Jaccard. *L'Helvetia. Vivre la guerre à la frontière franco-suisse (1939-1945). Entre témoignage oral et source écrite*. 2000, dirigé par le professeur Philippe Marguerat, a été accepté par les Instituts d'Histoire et d'Ethnologie de l'Université de Neuchâtel mais il ne satisfait pas aux exigences minimales demandées pour des travaux universitaires. Il faut souhaiter que des recherches conformes aux règles de l'analyse historique soient entreprises, car les sources ne manquent

pas comme l'a aussi montré l'archiviste cantonal Maurice de Tribolet dans sa contribution à la table ronde aux Archives d'Etat de Genève en novembre 2000.

³⁰ Lettre de lecteur publiée dans la *FAN* du 31 octobre 1942.

³¹ Il est désigné comme un «Auffanglager» par le colonel Robert Hartmann, chef du Service territorial du Commandement de l'Armée, dans son rapport du 7 octobre 1942 au Général Guisan, AF E 27/14446.

³² Archives de la Communauté israélite de La Chaux-de-Fonds, Procès-verbaux, Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 1942.

³³ AF, E 4264 (-) 1985/196, vol. 1988, N 23351, rapport du 17 juin 1944.